L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 30 AVRIL 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 avril.—Température—Vents du nord et nord-est, de modérés à fort; ciel nuivie de vents d'est et d'une bonne demi-heure, trouvée au temps couvert et pluvieux.

Température du 29 avril 1880

Thermomètre de C. DUBAIL, Opticien,

	Fahrenheit.	Centigrade.			Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	70	21	Louisville, Ky		65	
Midi	73	23	Mobile, Ala		66	
3 P. M.	80	27	Montgomery, Ala		65	
6 P. M.	76	25	Nashville, Tenn		63	
			New Orleans		73	
			Omaha, Neb		48	
			Pittsburg, Pa		58	
			Savannah, Ga		60	
			St Louis, Mo		73	
			Vicksburg, Miss		73	
			Yankton, D. T		39	

Bulletin météorologique.

Jeudi, 29 avril, 7 h. 56 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	74	Louisville, Ky	65
Atlanta	63	Memphis, Tenn	66
Galveston, Tex	72	Mobile, Ala	66
Cairo, Ill	68	Montgomery, Ala	65
Chattanooga, Tenn	66	Nashville, Tenn	63
Cincinnati, O	60	New Orleans, La	73
Davenport, Iowa	48	Omaha, Neb	58
Dubuque, Iowa	49	Pittsburg, Pa	58
Duluth, Minn	73	Savannah, Ga	60
Fort Smith, Ark	75	St Paul, Minn	49
La Crosse, Wis	45	Vicksburg, Miss	70
Leavenworth, Kan	55	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (zéro au pied-de-roi).

Algiers	8.00	Rockville, Tenn	15.00
Cairo, Ill	31.10	New Orleans	1.02
Chattanooga, O	—	Omaha, Neb	7.04
Davenport, I	9.11	Pittsburg, Pa	9.06
Dubuque, Iowa	10.10	Shreveport, La	18.08
La Crosse, Wis	7.10	St Louis, Mo	17.00
Leavenworth, K	7.04	St Paul, Minn	6.06
Nashville, Ky	19.00	Vicksburg, Miss	41.10
Memphis, Tenn	24.06	Yankton	—

*Au-dessous du niveau de l'année zéro de 1874.

GEORGE H. BOEHR
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages. Naissances et décès inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGES—Richard B. Brown à Mlle Mary Wang;
Frederick Courret à Mlle Louise Bernel.
George Morris à Mlle Annie Long.
Leon Lesh à Mlle Augusta Heller.
Philip Dickerson à Mary Croisot.
Carl Illig à Mlle Louise Schwaebe.
Charles Hertenstein à Miss Veuve George Fiihr.
Valentin Merz à Annie Glass.
Henry R. Newton à Mlle Pamela M. Farr.
Henry Demoulinx à Mlle Julie Nichols.

NAISSANCES—Mme John Page, une fille, 28 avril.
Mme Joseph Carlier, une fille, 5 avril.

DÉCÈS—Victor Hubert, c., 4 ans, rue Villars, entre Esplanade et Kerlerec, natif de la Louisiane.
Mary R. Remes, 1 an, 238 rue Chartres, native de la Nlle-Orléans.
Anna B. Finegan, 44 ans, coin des rues Treizième et Laurel, native d'Irlande.
A. J. Kahn, 3 ans, No 138 rue Prytania, natif de la Nlle-Orléans.
Marie Seis, 7 mois, No 313 rue Lafayette, native de la Nlle-Orléans.
Mme Mary B. Rayne, 66 ans, coin des rues Carondelet et Constantinople, native de Cincinnati, Ohio.
Angelo Adams, 3 ans, No 177 rue Franklin, natif de la N-O-léans.
Mary Clarke, 53 ans, coin des rues St-Charles et Josephine, native d'Irlande.
Mary E. Jones, c., 4 ans, No 164 rue Liberté, native de la Nlle-Orléans.
Albert Fletch-r, 8 mois, No 212 rue Gasquet, natif de la Nlle-Orléans.

La circulaire du bureau de santé de la Louisiane.—Dans la circulaire qu'il adresse aux capitaines et aux propriétaires des steamers et des navires qui entrent dans notre port, le Dr Jones, président du bureau de santé, dit que tous les capitaines ou tous les médecins de ces steamers et de ces navires, dans les vingt-quatre heures qui suivront leur arrivée, devront, sous peine d'une amende de cinquante piastres, déclarer les cas de maladies contagieuses quelconques constatées à leurs bords.

Lorsque la salubrité publique l'exigera le président du bureau en ses lieux pourra inspecteront les steamers et les navires, entre le lever et le coucher du soleil, exigeront des patentes de santé, et exigeront des capitaines des réponses, en duplicata, à certaines questions.

Le président recommande que chaque steamer ou navire voyageant dans des régions tropicales ou semi-tropicales ait un médecin expérimenté, à qui devrait être confiée la mission d'un officier de santé.

Les steamers et les navires faisant le service entre les régions tropicales ou semi-tropicales et la Nouvelle-Orléans devraient, autant que possible, avoir des officiers et des équipages acclimatés.

Les capitaines ou les médecins devraient, dans toutes les circonstances, voir à ce que les hommes d'équipage observent la propreté, aient une bonne nourriture et de la bonne eau.

Il ne devrait pas être permis aux matelots de dormir la nuit, à terre, ou sur un pont qui n'est pas protégé par une tente.

Dans les régions tropicales ou semi-tropicales les officiers et les équipages devraient avoir le moins de rapports possible avec le rivage.

Les steamers et les navires, quand ils ne reçoivent pas leurs cargaisons ou ne déchargent pas, devraient se tenir aussi loin que possible du rivage.

Autant que possible, le lest ne devrait ce composer que de pierres qui ne sont pas poreuses de fer ou d'autres métaux.

Les steamers et les navires chargeant ou déchargeant devraient continuellement remplacer l'eau de la cale par de l'eau fraîche, jusqu'à ce que l'eau de cale n'ait aucune odeur, puis y jeter et y laisser séjourner une solution d'acide carbolique.

Cours criminelles.—A la Cour criminelle supérieure, Emma Jones ou Bailey est accusée de vol. Cautionnement de $1,000.

Le jugement de John Miller, celui de Wm Valentine et celui de James McGarrigan, accusés de vol, ont été remis indéfiniment. Les deux premiers ont été renvoyés en prison; le troisième a été relâché après qu'il eût fourni un cautionnement.

L'officier Keenan, commis de la station des faubourgs, a été déclaré coupable d'avoir battu Jerry Carroll, au coin des rues Bienville et Ste-Hélène.

A la première cour de district, Charles Dickman et Georges Washington sont accusés de voies de fait; Henry Johnson, Isaac Johnson et Lucien Curien, de vol.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Richard Walsh, accusé de blessures.

—J. T. Lefebre accusé d'avoir vendu des billets de la loterie de la Havane, le 3 février, au No 7 de la rue Ste-Anne, a été acquitté.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Clara Baldwin, veuve d'Aristide Hacker, est ouverte.

—A la quatrième cour, dans le procès que M. Martin Voorhies a intenté à M. John F. Coffey pour la possession des archives des notaires de la paroisse d'Orléans, le juge Houston a rendu le décret suivant: "Que le mandamus accordé soit péremptoire, et que le défendeur, John F. Coffey, livre à M. Martin Voorhies les archives de notaires, les papiers, livres etc, du bureau."

Dans l'action que le Crescent City Live Stock Landing and Slaughter house Company a intentée contre John Sanggenon ou Douglas, le juge a rendu un décret en faveur de la compagnie pour la somme de $251, et a maintenu l'injonction.

Le même décret a été rendu, en faveur de la même compagnie, contre U. Negreloua, pour la somme de $200.

—A la cinquième cour, dans les procès que des porteurs de bons à prime ont intenté à la ville, les plaidoiries ont été terminées hier. La question est maintenant soumise aux juges Monroe et Rodgers, qui, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, ont siégé ensemble; les points de droit soulevés étaient les mêmes dans toutes les actions.

La Louisiana Equitable Life Insurance Company réclame à G. W. Race la somme de $400, reliquat de souscription.

Dans le procès que Mme Louise Clay, en qualité de tutrice, a intenté à Wm. P. Frayer, le juge Rodgers a rendu un décret en faveur de la demanderesse pour $1,185 50.

Dans celui qu'Ellen McTwohey a intenté à Simon Fitzpatrick, le juge a rendu un décret en faveur de la demanderesse, pour $427 15.

A la sixième cour, E. M. Seixas a demandé que la loi No. 93, de 1880, en vertu de laquelle L. A. Wiltz, gouverneur, est *ex-officio*, chairman, E. A. Burke, Allen Jumel, I. W. Patton, W. J. Behan et Adolphe Meyer ont été chargés d'examiner toutes réclamations pour frais et traitements, afin que les réclamations, si le bureau les approuve, soient reçues en paiement de taxes et licences dues à l'Etat avant le premier janvier 1879, fût déclarée inconstitutionnelle, nulle et de nul effet. Le tribunal a ordonné que les défendeurs fissent connaître, le samedi, 3 mai, à onze heures du matin, les raisons pour lesquelles l'injonction demandée ne serait pas accordée. Dans l'intervalle, il est défendu au bureau de mettre la loi No. 93 à exécution.

Bons du juge Shoshan.—Mary Ann, veuve Coughlin, pour ivrognerie et bris de prison, a été condamnée à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de police.

Mme Murphy et Alfred H. Dalsey, pour ivrognerie; Richard Thompson, pour ivrognerie et bris de prison, ont été condamnés à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de police.

Wm Ferguson, coupable de vagabondage et de désordre, a été condamné à une amende de cent piastres de soin, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $500.

H. L. Fenn a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $350. Il est accusé de voies de fait.

John Sheridan, accusé d'attaque sur un officier de police, a été reçu de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera vingt jours en prison.

James Norton ou Stinson, accusé de vol, a été condamné à 25 d'amende ou à dix jours de prison de police.

Henry Beary, accusé d'insultes et de menaces à Hy. Dickhart, d'attaque à main armée; John Sheridan, de voies de fait—ont été acquittés.

L'interrogatoire de John Driscoll et de Lizzie Dickson, accusés de voies de fait; celui de Mike et Thomas Murphy, accusés de rébellion et d'avoir troublé la paix —ont été remis au 7 du mois prochain.

Cour du juge Hitzenberger.—France Soara, accusé d'avoir déchargé une arme dans les limites de la ville et d'avoir troublé la paix, a dû fournir un cautionnement de $350 en attendant l'instruction.

L'interrogatoire du lieutenant H. B. Steele (de l'armée des Etats-Unis), accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été remis, à la demande de l'accusé, au 8 de mai; celui de Charles Ferguson, accusé de voies de fait; celui de Martin Thomas, accusé de vol, ont été remis au 1er mai.

Jules Gruber ou Didon, qu'un affidavit accusait d'être suspect, a été acquitté.

M. et Mme Jos. Wahrle ont été reçus de fournir un cautionnement de $150 pour répondre de leur bonne conduite. Ils étaient accusés de voies de fait.

Mme Ann Hart à John H. Magloire, au terrain et bâtisse, 31x170, rue Magnolia, entre Gérod et Julie.....$6,000

Mme Anna Schlater à John Bergstedt, au terrain et bâtisse 26x76, rue Claiborne, entre Bourbon et St-Antoine.....$1,000

Peter Grieff à Mathew Kelley, deux terrains et bâtisses, 30x105, rue Bienville, entre Bourbon et Lopez.....$131

Mme Gueno à J. M. Schvartz. 1. Un terrain et bâtisses, 60x120, rue Constance, entre Magnolias et Terpsichore. 2. Un terrain et bâtisses, 30x120, rue Constance, entre Terpsichore et Magnolias.....$7,000

Mesdames de Henry Dicker à John Jones, un terrain et bâtisses, 24x55, rue des Champs-Elysées, entre Chartres.....$1,700

Veuve B. Kock (veuve de abéit) à Mme L. C. Saulay, trois terrains et bâtisses, 18x23, Faubourg de la Bourse, coin Conti.....$1,950

Veuve J. D. Wilcox (veuve de abéit), à John L. Sterry, un terrain et bâtisses, 30x150, rue Calliope, entre Liberté et Howard.....$750

Jacques Dessinet à Wm. Dessinet, un terrain et bâtisses, 30x120, rue Henriette, entre Lesseps et Jersey.....$600

Joseph S. Adam à Mme Mary L. Kennedy, deux terrains et bâtisses, 23x159, rue Polymnie, entre St Charles et Prytania.....$2,675

P. L. Barthe ou Barre à Veuve R. C. Butler, un terrain et bâtisses, 32x105, rue St-Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.....$5,000

Mme Kate B. Martin à Antoine Carrière: 1. Deux terrains et bâtisses, 50x54, rue Ursulines, entre Madison et Hombre. 2. Un terrain et bâtisses, 33x95, rue Madison, entre Hombre et Newton. 3. Un terrain et bâtisses, 31x90, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 4. Un terrain et bâtisses, 32x129, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 5. Deux terrains et bâtisses, 32x119, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 6. Six terrains et bâtisses, 31x90, coin des rues Dauphine et Franklin. 7. Quatre terrains et bâtisses, 28x98, coin des rues Vallette et Eveline.....$4,000

Mme Marie L. Beaulieu à veuve M. Sabatier un terrain et bâtisses, 33x85, rue Robertson, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines.....$150

—J. D. Alexander, a été arrêté hier, à une heure et demie dans la rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido. Il est accusé d'avoir enfreint la loi louisiane et la quatrième clause de la loi de 1879 qui prohibent la vente des billets de loterie.

—Le caveane d'un chien erre la rue Roman, prise de la rue Julia.

—Le cer No 44 de la ligne de la rue Carondelet s'étant heurté au coin des rues Poydras et Carondelet contre une pierche laissée sur la voie par des ouvriers qui la réparaient a été renversé et a subi des dégâts.

—Hier, les aides Gester et Mike Hennessey ont arrêté, au coin des rues Bienville et Tchoupitoulas, Geo. Kaufman. Il est accusé d'avoir eu des affrontées chez Mme Schreiber, le 27 du mois dernier, et d'y avoir commis un vol.

—Hier soir, à huit heures, John Tobin et un nommé Down, étant sous l'influence de la boisson, ont assailli un matelot au coin des rues Magazy et Levée. L'officier Harris, en essayant de les arrêter, a été renversé et traîné dans le caté qui se trouve à l'enseigneur, il a réussi à retirer son sifflet de sa poche et il a appelé à son aide: l'officier Devenny, ayant répondu à l'appel a été reçu à grande coups de bâton par Tobin et Down. Il a été transporté à la pharmacie de M. Lapleon où l'on s'est aperçu qu'il avait la mâchoire cassée. Tobin a été arrêté et écroué à la station du cinquième precinct. Down s'est enfui, mais il est bien connu de la police.

Ventes importées au bureau de l'auctioneer des affectations:

William J. Conway à veuve O. Twitchell, un terrain et bâtisses, 32x120, rue Marengo, entre Pauger et Pierrot.....$600

Mme Ann Hart à John H. Magloire, un terrain et bâtisses, 31x170, rue Magnolia, entre Gérod et Julie.....$6,000

Mme Anna Schlater à John Bergstedt, un terrain et bâtisses 26x76, rue Claiborne, entre Bourbon et St-Antoine.....$1,000

Peter Grieff à Mathew Kelley, deux terrains et bâtisses, 30x105, rue Bienville, entre Bourbon et Lopez.....$131

Mme Gueno à J. M. Schvartz. 1. Un terrain et bâtisses, 60x120, rue Constance, entre Magnolias et Terpsichore. 2. Un terrain et bâtisses, 30x120, rue Constance, entre Terpsichore et Magnolias.....$7,000

Mesdames de Henry Dicker à John Jones, un terrain et bâtisses, 24x55, rue des Champs-Elysées, entre Chartres.....$1,700

Veuve B. Kock (veuve de abéit) à Mme L. C. Saulay, trois terrains et bâtisses, 18x23, Faubourg de la Bourse, coin Conti.....$1,950

Veuve J. D. Wilcox (veuve de abéit), à John L. Sterry, un terrain et bâtisses, 30x150, rue Calliope, entre Liberté et Howard.....$750

Jacques Dessinet à Wm. Dessinet, un terrain et bâtisses, 30x120, rue Henriette, entre Lesseps et Jersey.....$600

Joseph S. Adam à Mme Mary L. Kennedy, deux terrains et bâtisses, 23x159, rue Polymnie, entre St Charles et Prytania.....$2,675

P. L. Barthe ou Barre à Veuve R. C. Butler, un terrain et bâtisses, 32x105, rue St-Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.....$5,000

Mme Kate B. Martin à Antoine Carrière: 1. Deux terrains et bâtisses, 50x54, rue Ursulines, entre Madison et Hombre. 2. Un terrain et bâtisses, 33x95, rue Madison, entre Hombre et Newton. 3. Un terrain et bâtisses, 31x90, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 4. Un terrain et bâtisses, 32x129, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 5. Deux terrains et bâtisses, 32x119, rue Hombre, entre Madison et Monroe. 6. Six terrains et bâtisses, 31x90, coin des rues Dauphine et Franklin. 7. Quatre terrains et bâtisses, 28x98, coin des rues Vallette et Eveline.....$4,000

Mme Marie L. Beaulieu à veuve M. Sabatier un terrain et bâtisses, 33x85, rue Robertson, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines.....$150

Bottes Fauché! grande spécialité de l'Etoile Rouge.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 49.] LOI

Ordonnant et requérant que les corporations municipales et de paroisse dans l'Etat reçoivent pour taxes ou licences dues à toute corporation municipale ou de paroisse avant le 1er janvier 1879, tous les warrants, scrips et titres de dettes valides des dites corporations municipales ou de paroisse.

SECTION 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane* que toutes les corporations municipales et de paroisse recevront pour toutes taxes et licences dues aux dites paroisses ou corporations municipales avant le 1er janvier 1879, tous les warrants, scrips ou titres valides de dettes des dites corporations municipales ou de paroisse, exceptés les jugements, sans aucune différence quant aux années où les dits warrants, scrips ou titres de dette auront été émis; *pourvu* que tous les warrants de police métropolitaine ou scrips valides pour les années 1874, 1875 et 1876 seront recevables seulement pour cette portion de taxe levée pour le fonds de la police métropolitaine et pour nul autre, sans différence quant à l'année où les dits warrants auront été émis et les dites taxes levées; et que tous les certificats d'école émis, suivant la loi, par tout bureau d'école, seront reçus pour taxes dues à toute paroisse ou municipalité seulement pour cette portion de la taxe d'école due par la dite paroisse ou municipalité. Le véritable but et le sens de cette loi étant de permettre aux contribuables délinquants de payer leurs arriérés de toute année avec toute espèce d'obligations valides émises par toute paroisse ou corporation municipale dans cet Etat, avec les restrictions dont il est parlé ci-dessus, sans aucune différence quant à l'année où les dits warrants, scrips ou autres preuves de dettes auront été émis et la dette contractée; *pourvu*, cependant, qu'aucun warrant, scrip ou autre preuve de dette de toute corporation municipale ou de paroisse, ne soit reçu pour aucune taxe ou licence à moins que ces titres ne soient, après l'adoption de cette loi, examinés préalablement par les juris de police de la paroisse ou de l'autorité municipale du bourg ou de la ville affecté de la dette, et trouvés valides et enclosés par eux comme tels; il sera du devoir des dits juris de police et autorités municipales, dans tout l'Etat, d'examiner la validité des dits scrips et autres titres de dette immédiatement sur la présentation de ces titres; *pourvu* qu'aucun droit de plaider la prescription ne soit écarté ou mis de côté; et *pourvu en outre* que tous les warrants et certificats condamnés par les juris de police ou les corporations municipales soient ainsi étampés.

Sec. 2. Il est décrété en outre etc., que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions de la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 29 mars 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée:
(Signé) OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 50] LOI

Pour payer à J. H. Cosgrove, imprimeur de la Convention Constitutionnelle de 1879, le reste de ce qui lui est dû pour travaux faits pour la Convention avant et après l'ajournement de cette Assemblée, et faire une allocation en conséquence.

Section 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, Que la somme de quatre mille deux cent trente-trois piastres et cinquante deux cents soit et est par la présente allouée, à prendre sur tout argent dans le Trésor d'Etat et sur tous fonds non autrement alloués, provenant des collections de taxes ou de revenus de 1880, à J. H. Cosgrove, imprimeur de la Convention Constitutionnelle, pour plein payement de ce qui lui reste dû pour travaux faits avant et après l'ajournement de cette Assemblée, conformément à l'article 267 de la Constitution d'Etat, et ordre est donné par la présente à l'Auditeur des Comptes Publics de tirer son mandat sur le Trésorier d'Etat en payment de la dite somme.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 29 mars 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée:
(Signé) OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 51] RÉSOLUTION JOINTE.

Invitant nos Sénateurs et Représentants au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir l'adoption d'un bill allouant $25,000 dans le but de nettoyer et de creuser les chenaux des Bayous Terrebonne, Grand Caillou Petit Caillou et le Bayou Black.

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que nos Sénateurs et Représentants au Congrès sont invités à faire tous leurs efforts pour obtenir l'adoption, par le Congrès, d'un bill faisant une allocation de la somme de huit mille piastres dans le but de nettoyer et d'ouvrir la basse partie du Bayou Carlin, sur les lignes frontières des paroisses d'Ibérie et Vermillion, lequel Bayou commence près de l'Ile Jefferson, sur le Lac Saint-Joseph, dans la paroisse Ibérie, et se jette dans le Bayou de la Petite Anse, dans ladite paroisse, à une distance de dix milles du Lac, et d'ouvrir par la une navigation entre le Golfe du Mexique et ledit Lac, et de défricher plusieurs milliers d'acres de terres précieuses.

Il est résolu en outre, Que le Gouverneur de l'Etat est invité à faire faire des copies de ces résolutions afin de les envoyer à nos Sénateurs et Représentants au Congrès.

(Signé) R. R. OGDEN,
Président de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 30 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No. 54.] LOI

Pour mettre en vigueur l'article 116 de la Constitution; pour déterminer les conditions de capacité et pour le choix de jurés compétents et intelligents dans tout l'Etat.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les conditions de capacité pour un juré pour servir dans toutes les cours de l'Etat seront les suivantes: Etre citoyen des Etats-Unis et de cet Etat, appartenir au sexe masculin et être un résident de bonne foi de la paroisse où la cour doit siéger, et y avoir résidé pendant un an, ne pas être interdit ou accusé d'un crime infâme ou d'une offense punissable par les travaux forcés, ni avoir jamais été convaincu d'un crime infâme ou d'une offense punissable par les travaux forcés, à moins d'avoir été pardonné, être compétent et intelligent, avoir capacité pour servir comme grand juré et pour juger et déterminer des causes criminelles et civiles; *pourvu* qu'aucune différence ne soit faite pour raison de race, de couleur ou de condition première; et *pourvu en outre* que rien dans cette loi ne soit interprété de manière à priver les juges des cours de District de leur discrétion pour décider sur la compétence des jurés dans des cas particuliers, comme infirmité physique, parenté au quatrième degré, comprit suivant la loi civile, ou ignorance de la langue anglaise ou impuissance de la comprendre, quand elle est écrite ou parlée, ou autres causes pour lesquelles la personne appelée peut être incompétente à juger des causes particulières.

Sec. 2. Il est décrété en outre etc., que les jurés seront tirés de la manière prescrite par la loi, *pourvu* que pour les termes de toutes les cours de District dans les diverses paroisses de cet Etat, fixés par la loi au premier lundi d'avril 1880, les jurés soient tirés aussitôt que possible après la promulgation de cette loi, et pour le premier terme des dites cours dans toutes les autres paroisses de l'Etat, (Orléans excepté) les jurés seront tirés après la fixation des dits premiers termes, par ordre des divers juges de District, et toutes les listes de jurés devront seulement être publiées aussi souvent que cela sera nécessaire entre le temps du tirage et le temps de commencement des divers termes de la cour, et toutes ces listes de jurés seront publiées au moins trois jours avant le commencement des termes des cours.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., qu'il sera du devoir des commissaires de la compagnie de forges de Lowmont, Virginie, demandant l'adoption du bill de tarif Bates.

M. Young, Louisiane, présente un bill à l'effet d'étendre les opérations du bureau des phares au lieu de la rivière Rouge.

Sur motion de M. Harris, Tenn., la résolution autorisant le Président à convoquer une conférence sanitaire internationale à Washington, est adoptée.

Le Sénat reprend la discussion du bill établissant une liste de retraite pour les officiers non-commissionnés. Aucun vote n'a lieu à cet égard et le Sénat passe à la discussion du bill des allocations indiennes. L'amendement qui efface la clause qui abolissait la commission indienne est adopté. Le bill est ensuite adopté et le Sénat s'ajourne.

Un cadeau des ministres démocrates a été fait aujourd'hui pour régler la façon de traiter les voies diplomatiques entre le président et le vice-président. Aucune décision n'a été prise.

Chambre.

L'orateur annonce la nomination de Humphreys, de Miss, comme membre du comité des levées du Mississippi, à la place de Caswell démissionnaire.

Sur motion de M. Morey, les amendements du Sénat au bill des routes de poste sont adoptés et la Chambre, en comité général, discute le bill qui amende les lois du revenu intérieur. Plusieurs amendements exemptant de taxe les fermiers qui distillent par petite quantité des copeits, des pêches, des pommes et autres fruits sont rejetés.

M. Vocchies, de New York, fit un extrait du Républicain de Washington, renfermant certaines outrages commis par les contrebandiers de la Georgie. M. Cook, de cet Etat, nie que la situation soit en Georgie telle que la dépeint le journal.

Plusieurs amendements au bill sont adoptés, à condition qu'ils seront votés par la Chambre. La Chambre suspend la séance jusqu'à ce soir; elle doit discuter ce soir le bill établissant une cour des pensions.

Convention démocratique d'Etat de la Pennsylvanie.

Harrisburg 28—Le comité des certificats d'élection a décidé d'admettre la moitié de chaque délégation contestante à condition qu'elle n'aura qu'une seule voix exprimée par un président. Le comité a résolu également de demander à la Convention de Pittsburg de se rendre à Philadelphie pour y réorganiser le parti et d'y prendre toutes les mesures qu'il jugera propres à effectuer cette réorganisation.

Sa décision devra être finale, et la réorganisation telle qu'il l'aura effectuée, sera regardée comme la vraie et seule régulière organisation du parti.

Le parti Wallace dit que la délégation à Cincinnati donnera 36 voix contre Tilden et 18 en sa faveur, sans compter les délégués au large qui seront dans par la convention.

Harrisburg, 29—Le comité spécial sur les certificats d'élection a fait son apparition et M. Dill a lu le rapport après le rapport sans nous avoir pu faire donné les conclusions relatives à Philadelphie.

Après l'appel du rôle des délégués, M. Dill a été du à l'unanimité président temporaire; la nomination des comités sur les résolutions et l'organisation est venue ensuite, puis M. E. S. Monaghan a été élu président permanent.

M. Monaghan a rappelé, en montant au fauteuil, la grande fraude grâce à laquelle MM. Tilden et Hendricks régulièrement élus, n'ont pu remplir leurs hautes fonctions. Le parti démocrate par amour de la paix, n'a pas résisté, mais parvile fraude qui a pour but de voler, le peuple des Etats-Unis votera en masse en faveur des candidats du parti et en avenir brillant s'ouvre pour lui.

Voici un extrait des résolutions adoptées:

Résolu que le parti démocrate de la Pennsylvanie renouvelle son adhésion aux grands principes proclamés par les fondateurs de nos institutions libres.

Que les justes pouvoirs de l'union fédérale, les droits des Etats, les libertés du peuple forment un système harmonieux, le plus sûr pour la puissance et la vitalité du pays;

Que le pouvoir militaire doit toujours être subordonné au pouvoir civil; que le pouvoir fédéral n'a pas le droit de maintenir par pied une armée permanente, en vue d'envahir les Etats dans un but politique, d'entraver les élections sur les électeurs, et d'assurer le succès de candidats rejetés par la majorité des votants.

Que la présence aux pols de l'armée et l'ingérence d'officiers fédéraux s'attribuant le pouvoir d'arrêter les citoyens sans warrants, est le renversement de la liberté d'élection et du droit du peuple; que M. Hayes ayant été élevé frauduleusement à la présidence, commet un crime en tentant d'entourer les pols de soldats, et cette tentative est une insulte et une menace au pays.

Le Parti démocrate est en faveur d'une monnaie courante d'or, d'argent et de papier convertible en monnaie métallique.

Que nous sommes opposés à tout système de subsides par le gouvernement, à toute allocation pour tout objet en dehors du service public;

Que le parti démocrate renouvelle l'expression de ses sympathies pour le travail et le promesse de sa protection pour ces droits.

Que nous sommes alarmés des prétentions des grandes compagnies de transport, qui demandent qu'elles soient l'objet d'une législation spéciale, tout qu'elles n'auront pas reconnu la constitution de 1873.

Que l'installation par la fraude, par le renversement du vote de 3 Etats, du président usurpateur a été cette mortel pour nos institutions et il faut toute l'énergie d'une nation d'hommes libres pour réparer les maux qu'elle a causé.

Une résolution supplémentaire demande aux délégués à Cincinnati l'instruction de voter à l'unanimité et de s'opposer à l'abrogation de la règle des deux tiers, a provoqué des débats animés. Un amendement a été proposé à l'effet de retirer la clause du vote unanime et d'abroger la règle des deux tiers.

M. Wallace a parlé en faveur de la résolution, M. Randall contre.

L'amendement a été voté par 125 voix contre 122, aux applaudissements du parti Randall.

Les résolutions ont été alors adoptées.

Après l'élection des électeurs d'Etat et des délégués à Cincinnati la convention s'est ajournée.

On divise ainsi la convention: pour Tilden, 20; contre Tilden, 38. Ce sont les chiffres donnés par M. Wallace; les partisans de Tilden les admettent.

Convention républicaine de la Caroline du Sud.

Columbia, 29—La convention républicaine a duré longtemps et des résolutions dénonçant l'outrage dont a été victime Whittaker à West Point; elles ont été adoptées, ainsi que d'autres condamnant l'abandon du patronage fédéral aux démocrates.

Il a été proposé également que si Grant n'était pas le candidat présidentiel, les délégués voteraient pour Blaine mais jamais pour Sherman. La motion a été rejetée.

Invasion de la réserve Ute.

New-York, 29—Une dépêche de Denver, Col., annonce qu'un mouvement a commencé pour occuper les terrains miniers de la réserve des Utes. La 1ère compagnie, organisée secrètement dans un but, est partie de Leadville, samedi. Cette expédition, connue sous le nom d'expédition Bell, se compose de 126 hommes bien armés, et sera suivie d'autres semblables. En cas d'attaque des Utes, ils sont résolus à se battre.

Le vol de la banque de Manhattan.

Philadelphie, 29.—Peter Ellis antérieurement Luther, Long Pete, Banjo Pete ainsi que Abraham Cooley, accusés de complicité du vol de la banque Manhattan ont été arrêtés hier soir, après s'être défendus en désespérés.

Convention républicaine d'Etat de l'Arkansas.

Little Rock, 29—A 7 heures du soir la convention s'est assemblée de nouveau. Une résolution requérant les délégués de voter pour Grant a été adoptée; puis la convention vient ajournée *sine die*.

Culture du blé en Georgie.

Macon, Georgie, 29.—Le 1er baril de farine de Georgie a été expédié de cette ville aujourd'hui, le blé a été récolté dans le comté de Lee, il moins après avoir été semé.

Marchés Etrangers.

Liverpool, 29, midi—Coton—Les marchés est calme, avec des ventes estimées à 6,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation. Middling Uplands 6 15/16d. Middling Orleans 7d. Recettes 5,300 balles, toutes pour vapeur.

Futures calmes: Uplands, low middling clause livraison en avril 6 13/16 à 6 29/64, avril et mai 6 29/64, mai et juin 6 13/16 à 6 29/64, juin et juillet 6 13/16 à 6 29/64, juillet et août 6 [illegible] à 6 13/16d, août et septembre 6 7/8 à 6 13/16, septembre et octobre 6 13/16d, octobre et novembre 6 7/16d.

1.30, 9 m.—Coton calme et facile; Middling Uplands 6 7/8d. Middling Orleans 6 15/16d. Low Middling Uplands 6 3/8d. Good Ordinary Uplands 6 5/8d. Coton estimé 6 7/8d.

Futures—Livraison en juin et juillet 6 29/64, août et septembre 6 13/16d.

Londres, 29—Les capteurs ont déclaré de 138,000 livres.

Liverpool, 29, 3 p. m.—Coton—Les ventes d'aujourd'hui de coton importées consistent en 6,000 balles. Upland, pour le fonds du 1er mai 6 13/16d. Orléans en mai et juin 6 29/64. Juillet et août 6 15/64, août et septembre 6.

AGENT, OTOCH, &c.

New York, 29 avril, soir.—Argent 5 à 3; change 4 84 3/4; gouvernements forts et un peu plus élevés; nouvelles 6's à 1.04, 4 1/2's à 1.08 7/8; 4's à 107 1/8; bons d'Etats neuf.

New York, 29—Sucres à la cote trésorerie:

Fermes	$101,099,421	
Précédents	6,661,584	
		6,886
	1,325	
	1,002,291	1,008,617
Total		1,008,212
Reçus aujourd'hui	3,906	
Reçus précédents	1,411,240	1,415,148
		128,064
Reçus depuis hier soir 644 balles contre 1097 jeudi dernier et 279 Fermes hier.		101,061

TABAC—Nous n'avons pas entendu parler de transactions aujourd'hui.

Les Cuttings grades sont en demande à des prix plutôt et pourraient être cotés à 4½ à 5½ la livre pour le 7½ 12 et 12c à 16c pour leur qualité.

Nous cotons comme suit:

Low lugs	3½c 4
Good or Fine	4½c 4½
Low leaf	4½c 5
Medium	5½c 7½
Good or Fine	7½c 8½
Sublime	9 c10
Reçus depuis hier soir, 15 boucaus; exporté rien.	

Sucre en main depuis notre dernière revue 1355 boucaus.

SUCRE—Reçu ce matin 29 boucaus. Exporté 15 boucaus et 31 barils. Le commerce local est modéré.

Nous cotons:

Common	5½
Good Common	7c 7½c
Prime	7½c
Good fair	8½c
Fully fair	8½c
Fair	8½c
Strictly prime	9c
Choice	9½c
Centrifug